

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Septembre 2019

Ouverture du CM à 19h30

Présents : Mme MOERMAN, Mme BREHIER, Mr MESSAGEOT, Mme DEVOT, Mme ROUSSEL,
Mr DOLLE, Mr BOIS

Absents excusés : Mme BOURGEOIS, Mr BUTTNER

Pouvoir : M. BOUVET a donné procuration à M. MESSAGEOT

M. SANSON a donné procuration à Mme DEVOT

Absents non excusés : Mme RIBETTE-LUMIERE, Mme DO NASCIMENTO, Mr RACOILLET.

Approbation du PV : Aucune remarque

Lecture de l'ordre du jour : *demande de Mr le Maire pour ajouter un point supplémentaire à savoir une décision modificative du budget portant sur le C.C.A.S et le P.L.U.

Accordé à l'unanimité.

Ordre du jour

1) Lecture de la délibération

A l'unanimité

2) Propos de Mme BOURGEOIS et Mme BREHIER

La délibération manque d'arguments sur l'impact environnemental et écologique sur les terres agricoles, les nuisances coupées tant au niveau du transport que de la sécurité routière

A l'unanimité

3) Lecture de la délibération

Abstention Mme BOURGEOIS ET Mme MOERMAN

4) Taxes sur les déchets : lecture de la délibération

Ok à l'unanimité

5) Présentation du projet rue du 08 mai 1945 et explications par Mr MESSAGEOT

Interpellation de Mme BOURGEOIS auprès de Mme BREHIER sur le projet de jeu dédié aux enfants proche de l'école L. ARAGON. Mme BREHIER acquiesce de ne pouvoir le présenter au CM

Mr le Maire rappelle les faits :

-ce devis n'a pas fait l'objet d'un arbitrage

-ce devis à été signé en date du 05/03/2019 sans être mis en concurrence.

-ce devis n'a pas fait l'objet d'une inscription budgétaire et présenté au conseil municipale le 04/04/2019

-le bon de commande n'existe pas

Mr le Maire informe le conseil de sa surprise lors de la livraison au cours du mois de mai, un agent pourrait être mis au courant.

Toutefois afin de passer sur l'évènement et tirer au clair « cette commande » Mme BREHIER est convoquée en mairie, Mme BREHIER et Mr le Maire contacte le fournisseur afin de trouver une fin satisfaisante pour tous.

-Malheureusement, Mme BREHIER découvre que le devis signé par elle-même ne correspond pas à sa demande. Impasse !

Mr le maire reprend le dossier le dossier afin de trouver une issue budgétaire tant pour la commune que pour le fournisseur.

Il s'avère que le budget final serait de 28566€ TTC. Mr le maire précise qu'il aurait souhaité s'exprimer au sein du conseil dans d'autre circonstance et regrette l'attitude de certains élus.

Mr MESSAGEOT reprend son propos, informe du montant éventuel de subvention compris entre 10 et 50% du cout global. Et répond aux questions.

Il précise que le projet présenté au vote pour demande d'approbation du conseil municipal pour la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

Contre : Mmes MOERMAN, BOURGEOIS, ROUSSEL Mr DOLLE

6) P.L.U

Contre : Mme BOURGEOIS

ABS : Mme MOERMAN et Mme BREHIER

7) DM : CCAS

OK à l'unanimité

Ordre du jour épuisé séance levée à 21h

Questions diverses

-Mr le Maire lit un paragraphe du discours prononcé par D. DE VILLEQUIN sur l'impulsion de J. CHIRAC et rappelle quelques faits pour la mémoire de J. CHIRAC décédé.

-Il informe sur la position municipale concernant les produits écologiques.

-Mr le Maire rappelle l'avis négatif de la clé sur l'extension de la butte bellot et informe que le rapport est à disposition du public.

-Il informe avoir relancer un dépôt de dossier pour demander la reconnaissance de catastrophe naturelle sur la commune.

-Il informe de la réalisation imminente des travaux rue des Etards

-3 DIA noms....

